

COLLEGIENS  
LYCO



# CITOYENS ACTEURS

pour le XXIème siècle

**FORMATION DES DELEGUES  
DES ELEVES  
2008 / 2009**



**Fédération Charentaise des Oeuvres Laïques**

14 rue Marcel Paul - BP 334

16008 ANGOULEME

Tél 05 45 95 17 89 / Fax 05 45 95 28 21

E-mail : [assoc.fol16@ac-poitiers.fr](mailto:assoc.fol16@ac-poitiers.fr)

Site internet : [www.fcol16.org](http://www.fcol16.org)

# LA FORMATION DES DELEGUES DES ELEVES

POURQUOI?

Selon la  
circulaire du  
2 novembre 1990

« La formation doit poursuivre  
4 objectifs » :

- . Formation civique.
- . Droit d'expression et apprentissage de la responsabilité.
- . Connaissance de l'établissement et de son environnement.
- . Fonctionnement de l'établissement.

En tant qu'association complémentaire de l'enseignement public agréée par l'Education Nationale, la FCOL s'inscrit comme un partenaire privilégié des établissements scolaires.

A travers ce partenariat, nous souhaitons faire en sorte que la formation des délégués entre véritablement dans la vie des collèges et des lycées et participe à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté chez les jeunes.

*Chaque formation doit s'adapter, dans sa forme et son contenu, à la réalité de l'établissement.*

COMMENT?

<b>QUELQUES EXEMPLES DE FORMULES PROPOSEES PAR LA FCOL</b>	<b>AUTOUR DE LA FORMATION DES DELEGUES</b>	<b>Démarches préalables</b>
<p><b><u>LE MODULE</u></b></p> <p><b>3 heures, sur un thème précis, par exemple :</b>            « <i>Le conseil de classe</i> »            « <i>La conduite de réunion</i> »            « <i>L'utilisation de l'heure de vie de classe</i> »            En complément de l'action des membres de la communauté éducative.  <i>Dans l'établissement</i></p> <p><b><u>LA JOURNEE</u></b></p> <p><b>2 à 3 thèmes liés par un objectif précis :</b>            « la fonction de délégué »,            « les droits et les devoirs des élèves »,            « les différentes instances de la vie scolaire ».  <i>Dans ou Hors de l'établissement.</i></p> <p><b><u>LE CYCLE</u></b></p> <p>Un enchaînement de plusieurs modules traitant chacun un thème et placés à des moments « stratégiques » (après les élections, avant le 1er conseil de classe...)  <i>Successivement dans et hors de l'établissement.</i></p> <p><b><u>LE SEJOUR</u></b></p> <p>2 à 3 jours de formation entrecoupés de temps de pratiques sportives ou culturelles.  <i>Hors de l'établissement, dans un Centre d'Accueil de la FCOL.</i></p>	<p><b><u>PREPARATION DES ELECTEURS</u></b></p> <p>Les élections de délégués sont un tremplin pour faire vivre à tous les élèves une démarche de prise de responsabilités à travers le choix, puis les relations avec leurs représentants. Nous proposons une intervention visant à mieux se connaître dans une classe (y compris avec les adultes), sensibiliser les élèves au rôle de délégué et faire émerger des candidatures.</p> <p><b><u>FORMATION DES JEUNES ELUS AU CA / C.V.L</u></b></p> <p>Parce que la représentation des élèves va au-delà du groupe classe, les élus dans ces instances ont besoin d'une formation spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement de l'établissement</li> <li>• Initiation au montage d'un projet...</li> </ul> <p><b><u>LA VIE ASSOCIATIVE AU COLLEGE ET AU LYCEE</u></b></p> <p>En complément du travail des acteurs, jeunes et adultes, de l'établissement, des moments visant à promouvoir la vie associative, dynamiser l'action des clubs, faire émerger et aider des projets peuvent être organisés. Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener à bien son projet d'activité.</li> <li>• Favoriser l'information et la communication.</li> <li>• Organiser une manifestation.</li> <li>• Fonctionnement d'une association.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition avec le chef d'établissement des objectifs et du contenu de la formation.</li> <li>• Détermination d'une équipe de pilotage (professeurs, conseiller d'éducation, personnels administratifs, parents...).</li> <li>• Proposition d'un programme détaillé avec évaluation du coût financier.</li> <li>• Etude des moyens de financement : fonds de la vie lycéenne, fonds d'aide à l'animation, aides publiques et privés etc...</li> <li>• Signature d'une convention : FCOL / ETABLISSEMENT pour acceptation</li> </ul>

**Pour tout renseignement, contacter à la FCOL :**  
**Sylvie BREGEON 05 45 95 28 22 / Sylvain COLMAR 05 45 95 89 01**

**n'hésitez pas à m'afficher !**